

REGLEMENT SEMI - MARATHON 2022

Art. 1 : La date du Semi-Marathon du Patrimoine Oloronais est fixée au dimanche 15 mai 2022.

Départ : **Le départ des courses (Semi, 10km et marche) se fera par vague à 09h, par SAS d'épreuve espacé de 2 minutes**
Merci de respecter les SAS mis en place au départ et de vous mettre en place au moins 10 minutes avant le départ.

Art. 2 : Le départ des 3 épreuves sera donné au pont Sainte-Claire (côté jardin public). L'arrivée sera jugée dans l'allée centrale du jardin public.

Art. 3 : Les épreuves du semi-marathon, 10 km et de la marche sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, **majeurs**, possédant un **certificat médical de moins d'un an et un pass sanitaire valide** (si exigé par le gouvernement)

Art. 4 : Le chronométrage sera effectué par la société **Pyrénées Chrono** basée à Aren. Tous les concurrents seront munis d'une puce électronique collé sur le dossard et ne devra pas être restituée.
Le chronométrage ne s'arrêtera qu'au dernier arrivant.

Art. 5 : Pour le Semi-Marathon du Patrimoine Oloronais, le 10 km et la marche, les catégories ne seront pas celles de la FFA. L'ensemble des participants seront classés en 4 catégories : Scratch, « Jeunots » (18-32ans), « Fleur de l'âge » (32-64ans) et « Patrimoine » (64 ans et +) hommes et femmes.

Art. 6 : Chaque arrivant recevra une médaille collector et de nombreux goodies. Aucune prime ne sera remise à l'issue de la course. Notre manifestation sportive est avant tout festive et ludique où la compétition n'est pas l'objectif premier.

Art. 7 : Les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** par internet sur le site www.pyreenechrono.fr
(AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR COURRIER)

Prix Inscriptions

| TARIFS D'INSCRIPTION 2022 | | | |
|--|---------------|-------|--------|
| Date d'inscription | Semi Marathon | 10 KM | Marche |
| Béarnais sprinteurs (du 1er novembre au 31 décembre 2021) | 21 € | 16 € | 11 € |
| Oloronais pères (du 1er janvier au 31 mars 2022) | 23 € | 18 € | 12 € |
| Béarnais pas inquiets (du 1er avril au 14 mai 2022) | 25 € | 20 € | 15 € |

Nous vous rappelons que les organisateurs reverseront 2 euros sur chaque inscription en faveur d'une opération patrimoniale (à définir) se déroulant sur la commune d'Oloron-Ste-Marie.

Votre participation au Semi-Marathon du Patrimoine Oloronais est par conséquent plus qu'une simple inscription à une course pédestre mais bel et bien un acte de préservation de notre histoire commune.
Merci au nom des les générations à venir !

Les certificats médicaux seront à déposer sur le site www.pyreenechrono.fr lors de l'inscription et les pass sanitaire devront être présentés lors de la récupération des dossards (si encore en vigueur).

Attention : Les inscriptions seront considérées enregistrées que si le certificat médical conforme ou la photocopie de la licence nous sont parvenues sous la forme :

- Soit d'une licence Athlé compétition délivrée par la FFA
- Soit d'une licence Athlé loisir délivrée par la FFA
- Soit d'un Pass Running délivré par la FFA
- Soit une licence UFOLEP, FSGT, FFCO, FF tri, FFpn
- Soit d'un certificat médical datant de moins d'un an et portant la mention :

« ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de la marche) en compétition ».

ATTENTION : INSCRIPTIONS LIMITEES CETTE ANNEE A 1500 PARTICIPANTS
Semi-Marathon : 700 dossards - 10 Kms : 500 dossards - Marche : 300 dossards

Les inscriptions annulées après le Dimanche 12 septembre 2021 pour blessure ou autre raison familiale ne seront remboursées que sur envoi d'un certificat à notre chronométreur : Pyrénées Chrono.

Art. 8 : Les dossards pourront être retirés au jardin public le samedi 14 mai de 10h à 19h et le dimanche 15 mai de 6h à 8h30 .
Le dossard devra être porté sur la poitrine et ne devra pas être plié.

Art. 9 : Des ravitaillements aux km 5 / 10 / 15 / 18 et après l'arrivée seront proposés. **Aucun ravitaillement boisson ne sera proposé aux personnes non munies de leur gobelet en silicone offert avec leur dossard ou d'un sac type Camelbak.** Le respect de l'environnement est l'affaire de tous !

L'assistance médicale sera assurée par un régulateur, un médecin et 2 infirmiers de Dok Ever, six secouristes de UDPS 64 et 4 secouristes de la Croix Rouge. Deux ambulances seront également présentes pour assurer le transport de blessés et/ou malades.

Art. 10 : L'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications qu'il jugera nécessaires dans les cas non prévus y compris le report ou l'annulation de l'épreuve en raison de conditions météorologiques ou sanitaires ne pouvant garantir la santé des participants. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents **dès que la situation l'exigera. Un échange de dossard pour une date ultérieure sera proposé, mais aucun remboursement.**

Tout concurrent pris en flagrant délit de jet de détritus hors d'une poubelle sera immédiatement disqualifié. Les organisateurs seront particulièrement intransigeants sur la protection environnementale.

Art. 11 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF par l'organisateur.

Art. 12 : Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

Art. 13 : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en précisant ses nom, prénom et adresse.

Art. 14 : La participation au Semi-Marathon du Patrimoine Oloronais suppose l'acceptation du présent règlement. Aucun concurrent ne pourra dès lors effectuer une réclamation concernant les différents articles ci-dessus ou attaquer en justice les organisateurs.

Bonne course à tous et ensemble, conjuguons pratique de la course à pieds avec préservation du patrimoine et de l'environnement !